



PRESS RELEASE

Pour diffusion immédiate

Londres/Dakar 26 Mars 2007

Sénégal: La condamnation du journal Walf Grand-Place pour diffamation est choquante

ARTICLE 19 s'insurge contre la sentence prononcée à l'endroit du journal Walf Grand-Place et de ses deux journalistes et rappelle au président Abdoulaye Wade sa promesse de dépenaliser les délits de presse.

Par une décision en date du 8 mars 2007, le Tribunal régional de Dakar a condamné le journal Walf Grand-Place, un quotidien d'informations du Groupe de presse Wal Fadjri, à une amende de dix (10) millions de Francs CFA, l'équivalent de 21.000 dollars US et ses deux journalistes Faydy Dramé et Jean Meissa Diop, respectivement reporter et directeur de publication dudit journal, à six (6) mois de prison avec sursis.

« Nous sommes profondément indignés par le jugement prononcé contre le journal Wal Grand-Place et ses deux journalistes. C'est une punition disproportionnée qui tranche avec les bonnes pratiques en cours dans un régime démocratique, respectueux de la liberté d'expression et qui vise à faire taire la presse indépendante » a déclaré Agnès Callamard, directrice exécutive de ARTICLE 19.

La condamnation des deux journalistes fait suite à une plainte pour diffamation déposée par Matforce, une société, concessionnaire des véhicules Hyndai de la place, contre le journal Wal Grand-Place. Matforce reproche au journal Wal Grand-Place le traitement accordé à l'affaire qui l'opposait au Groupe Technobase/Alcom, dans son édition du 10 et 11 juin 2006. Les articles incriminés, au nombre de deux, faisaient le compte rendu d'une polémique sur la défectuosité d'une marque de véhicule entre le concessionnaire Matforce et l'acquéreur Technobase/Alcom.

Selon un principe international bien établi, nul ne doit être poursuivi pour avoir rendu compte ou pour avoir reproduit les déclarations diffamatoires d'autres personnes si les trois conditions suivantes sont remplies:

- premièrement, les déclarations font partie d'une discussion sur un sujet d'intérêt public ;
- deuxièmement, l'individu s'est abstenu de reprendre à son compte les déclarations ; et
- troisièmement, il apparaît de manière évidente que les déclarations ont été faites par quelqu'un d'autre.

ARTICLE 19, 6-8 Amwell Street, London EC1R 1UQ

Tel: (+44) 20 7278 9292 / Fax: (+44) 20 7278 7660

Web: www.article19.org / Email: info@article19.org

« Nous sommes surpris par la décision et avons interjeté appel. Les articles incriminés sont très équilibrés et ne font que relater les versions des deux parties en conflit. Le journaliste a fait preuve de bonne foi et de diligence professionnelle dans le traitement de l'affaire », commente Me Ndene Ndiaye, l'avocat de Walf Grand-Place.

Par ailleurs, ARTICLE 19 condamne le recours à la prison, même avec sursis comme mode de sanction dans les cas de diffamation et demande à la juridiction d'appel d'examiner minutieusement cette affaire conformément aux standards internationaux régissant la liberté d'expression.

« Ce verdict vient nous rappeler que la promesse faite par M. Wade en 2004, de dépenaliser les délits presse, tarde à se matérialiser », poursuit Agnès Callamard.

ARTICLE 19 lance un vibrant appel au président Wade pour mettre à profit son dernier mandat pour procéder à la dépenalisation des délits de presse, véritable arme de répression contre la presse. En agissant ainsi, M Wade permettrait au Sénégal de retrouver son image de vitrine de la démocratie en Afrique Subsaharienne, ternie par de multiples atteintes à la liberté d'expression qui ont marqué son premier mandat.

NOTES:

Pour plus d'informations, veuillez contacter Fatou Jagne-Senghor, email : fatou@article19.org, tel. : +221 820 95 13 ou Illia Djadi, email : illia@article19.org, tel. : +44 20 7278 9292

ARTICLE 19 est une organisation non gouvernementale à but non lucratif, basée en Grande Bretagne. Elle œuvre partout dans le monde en vue de promouvoir et défendre la liberté d'expression. L'organisation tire son nom de l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, garantissant la liberté d'expression.